



Septième séance du cinquième mandat, 22 juin 2022 à 18 heures

Salle U159

Procès-verbal (approuvé)

Présents

Iaroslav Gaponenko, président
Sophie Brandon
Constance Carta
Bernard Cerutti
Elif Ceylan
Aline Chapuis
Pierre Cosson
Eléonore Crunchant
Fanny Cuman
Andreas Dettwiler
Gabriele Diamanti
Valérie Dullion
Eric Eigenmann
Giovanni Ferro-Luzzi
Doris Forster
Corine Frischknecht
Alessio Giarrizzo
Alain Girardin
Stéphanie Girardclos
Thomas Guibentif
Olivier Maulini
Sébastien Muller
Aurélien Roux
Sarah Schöll
Thomas Straub
Cassandra Tairraz
Jean-Pierre Wolf

Rectorat

Yves Flückiger, recteur
Céline Carrère, directrice
Brigitte Galliot, vice-rectrice
Micheline Louis-Courvoisier, vice-rectrice
Didier Raboud, secrétaire général
Jean-Marc Triscone, vice-recteur

Excusé-e-s:

El Shaddai Abebe
Anton Alexeev
Mathilde Bourrier
Olivier Desrichard
Alexandre Fluckiger
Marine Girardin
Anouchka Hofmann
Mary O'Sullivan
Ariel Ruiz-Altaba
Lucia Ruiz Rosendo

Sarah Stewart-Kroeker
Stéphane Berthet, vice-recteur
Antoine Geissbuhler, vice-recteur

Absent-e-s

Julia Barbe
Alessandra Costa
Lily Dessau
Oliver Hartley
Ekaterina Mokina
Laure Piguët
Tania San Jose

Secrétaire

Sophie Desjacques Carnegie

Invité-e-s

M. Pablo Achard, responsable de la Cellule stratégie et prospective, Université de Genève
M. Nelson Amici, président de la CGTF
Mme Mara Gómez, secrétaire permanente de la CGTF

1. OUVERTURE DE SÉANCE

1.1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé.

1.2. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 avril 2022

Le procès-verbal est approuvé.

2. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT ET SUIVI DE SÉANCE

Le Président accueille deux nouveaux membres au sein de l'Assemblée, Mme Elif Ceylan, du corps des étudiant-es, qui remplace M. Richard Georges, et Mme Marine Girardin, du CCER, qui remplace Mme Liliya Dyachenko.

Le Président salue la présence de M. Nelson Amici, président de la CGTF, et de Mme Mara Gómez, secrétaire permanente de la CGTF.

Le Président félicite le Recteur pour son élection à la présidence de la Ligue européenne des universités de recherche (LERU).

3. COMMUNICATIONS DU RECTORAT ET RÉPONSES AUX QUESTIONS

Question au rectorat de d'El Shaddai Abebe, Julia Barbe, Eléonore Crunchant, Gabriele Diamanti, Alessio Giarrizzo, Stéphanie Girardclos, Thomas Guibentif, Laure Piguët, Tania San Jose, Cassandra Tairraz, représentant-es du corps des collaborateur-trices de l'enseignement et de la recherche et représentant-es des étudiant-es.

Conséquences liées à l'annonce de dépôt de plainte par le Rectorat à l'encontre des manifestant-es suite au blocage de la conférence d'Eric Marty le 17 mai 2022

QUESTION

Au cours du mois dernier, l'Université de Genève a accueilli deux conférences sur des questions relatives aux transidentités dont les propos diffusés sont reconnus comme dégradants par des spécialistes des questions LGBTIQ. Ces invitations prennent place dans un contexte de communications de livres publiés par des maisons d'éditions prestigieuses à large diffusion qui, pour certains, assument complètement la transphobie des propos véhiculés et qui connaissent par ailleurs une forte médiatisation en dehors de l'Université. Au contraire, dans le champ académique, si la recherche francophone sur les questions trans a également fait l'objet de production récente de travaux, les chercheur·e·x·s trans peinent toujours à obtenir des postes pérennes et de la visibilité académique, notamment en raison d'un manque de légitimité de leurs travaux, cela malgré l'institutionnalisation progressive des Études genre. Rappelons également que les droits des personnes trans sont particulièrement menacés dans des contextes d'instabilité politique et de montée en puissance des discours réactionnaires.

Les deux conférences publiques récentes ont été bloquées par des manifestant·e·x·s qui rappellent à juste titre que les travaux de ces conférenciers ont des conséquences directes sur la vie concrète des personnes trans et en appellent à la responsabilité des chercheur·x·s vis-à-vis de la société civile dans la production et la diffusion de ces publications. Les manifestant·e·x·s interpellent également l'Université sur les limites de la liberté académique lorsque les propos véhiculés sont considérés et reconnus comme violents et dégradants pour les personnes trans. Suite au blocage de ces conférences, le Rectorat a rappelé à juste titre l'importance du dialogue et du débat d'idées. Pourtant, en contradiction avec cela, le Rectorat a dans un deuxième temps décidé d'agir en annonçant vouloir déposer une plainte pénale à l'égard des manifestant·e·x·s, et menace d'exclusion les étudiant·e·x·s qui auraient pris part à l'action. Devant l'ampleur de la réaction du Rectorat, nous nous interrogeons d'une part sur la disproportion des mesures engagées alors que celles-ci ont des conséquences directes sur les conditions de vie des personnes concernées. Nous nous interrogeons d'autre part sur le risque d'escalade auquel l'Université de Genève semble prendre part, escalade qui pourrait conduire à une rupture du dialogue pourtant souhaité par le Rectorat. Enfin, nous nous interrogeons également sur les risques d'intimidation que pourrait provoquer un précédent de plainte pénale dans une situation de très forte asymétrie entre ces militant·e·x·s et les conférencier·ères qui ont des puissants moyens de diffusion de leurs écrits et des positions hiérarchiques d'autorité au sein de l'université.

Il nous semble aussi que l'action des manifestant·e·x·s peut se replacer de manière plus large dans l'historique des actions de désobéissance civile, dont la légitimité est à évaluer en fonction de chaque circonstance. Nous appelons ici le Rectorat à renoncer à sa posture autoritaire face à des personnes qui agissent au plus près de leur conscience en défense de valeurs éthiques, qui sont par ailleurs celles de l'Université. En effet, la Charte d'éthique et de déontologie de l'Université appuie elle-même notre propos en appelant à la responsabilité des chercheur·e·x·s, en particulier dans son orientation déontologique numéro 2, let. b:

«La liberté académique impose aussi des devoirs. [...] L'exercice de la liberté académique reste soumis aux valeurs de la présente Charte et des normes qui en découlent. »

Dans ce contexte, les blocages effectués par les manifestant·e·x·s, actes perçus comme des débordements, ont au contraire permis de signaler des abus de la liberté académique qui auraient été prévenus en amont par le respect de la Charte.

Ainsi, les membres soussignés de l'Assemblée de l'Université souhaitent adresser les questions suivantes au Rectorat:

1. Pour désamorcer l'escalade induite par la menace pénale sur les étudiant·e·x·s. et afin de s'assurer des conditions nécessaires pour la mise en place d'un dialogue, **le Rectorat envisage-t-il toujours de déposer une plainte à l'encontre des manifestant·e·x·s?**
2. Quels sont les moyens mis en place par l'Université de Genève pour s'assurer qu'aucun propos dégradant ou discriminatoire ne soit tenu par des expert·e·s s'exprimant dans l'enceinte de l'Université de Genève?
3. L'Université de Genève envisage-t-elle **d'organiser des séminaires et des conférences sur la responsabilité éthique des chercheur·e·x·s** dans la conduite et la diffusion de leurs recherches dans les contextes sensibles de discriminations?

REPONSE

1. Pour désamorcer l'escalade induite par la menace pénale sur les étudiant·e·x·s. et afin de s'assurer des conditions nécessaires pour la mise en place d'un dialogue, le Rectorat envisage-t-il toujours de déposer une plainte à l'encontre des manifestant·e·x·s?

Mardi 17 mai en début de soirée, le groupe d'études sur les XXe et XXIe siècles (Département de langue et de littérature françaises modernes, Faculté des lettres) a reçu Eric Marty, professeur de littérature française contemporaine à l'université Paris Cité, pour une analyse critique de son livre *Le Sexe des Modernes, Pensée du Neutre et théorie du genre*, publié au Seuil en 2021. Ce séminaire s'inscrivait dans un cycle régulier de quatre sessions par semestre, destiné prioritairement aux étudiant·es mais ouvert également à des personnes extérieures. Ces sessions réunissent généralement à Uni Bastions une vingtaine de personnes, pour l'essentiel membres de la communauté universitaire.

Une trentaine de militant·es ont fait irruption dans la salle dès le début de la présentation, empêchant physiquement la tenue du séminaire. Les personnes présentes ont tenté sans succès d'instaurer un dialogue, refusé par les manifestant·es.

L'université annonçait le lendemain sa décision de déposer plainte pénale contre les manifestant-es qui avaient franchi deux lignes rouges : le recours à la violence et le non-respect de la liberté académique. Ces lignes rouges marquent les limites au-delà desquelles la capacité de l'institution à accomplir ses missions est empêchée et, dans ce contexte, la plainte pénale a été envisagée comme un outil pour les faire respecter.

Si le dépôt de plainte pénale est justifié, l'Université considère qu'un dialogue avec les étudiantes et les étudiants portant sur les principes et l'accomplissement des missions académiques permet également de répondre aux questions soulevées par cet événement critique. Le rectorat et la CUAÉ, en tant que représentante des étudiant-es, se sont ainsi rencontrés à plusieurs reprises pour élaborer une déclaration commune et publique rappelant que le respect dû aux personnes, le refus de la violence et la réaffirmation de la liberté académique, tels qu'ils sont définis par la charte d'éthique et de déontologie de l'Université de Genève, sont des valeurs auxquelles tous et toutes les membres de la communauté adhèrent en entrant à l'Université et ont à cœur de respecter.

En privilégiant le dialogue, le rectorat et les représentant-es des étudiant-es ont atteint un objectif essentiel : réaffirmer conjointement et publiquement, au-delà des divergences d'interprétation qui subsistent, le nécessaire respect des valeurs institutionnelles afin d'être en mesure de remplir les missions de l'Université et de répondre aux attentes légitimes de tout-es les membres de la communauté. Ces convictions partagées permettent au Rectorat de renoncer au dépôt de plainte pénale initialement envisagé au profit d'un dialogue ouvert, mieux à même d'éviter que de telles situations ne se reproduisent à l'avenir. Le communiqué joint en annexe sera diffusé ce jeudi 23 juin.

2. Quels sont les moyens mis en place par l'Université de Genève pour s'assurer qu'aucun propos dégradant ou discriminatoire ne soit tenu par des expert-e-s s'exprimant dans l'enceinte de l'Université de Genève ?

L'Université défend le respect de la dignité de tous et de toutes comme une valeur essentielle et reconnaît un devoir de protection envers les groupes vulnérables. En se dotant d'une Charte d'éthique et de déontologie qui l'engage à proscrire « (...) toute discrimination fondée notamment sur le sexe, les origines ethniques ou sociales, les caractéristiques génétiques, les convictions religieuses, les opinions politiques, l'appartenance à une minorité nationale, un handicap, l'âge, l'orientation sexuelle ou l'identité de genre, aussi bien dans l'accomplissement des tâches d'enseignement et de recherche que dans les relations au sein même de la communauté académique. [...] », en signant la Charte suisse de la diversité au travail, en menant des projets liés aux questions de diversité et au bien-être de groupes minorisés notamment dirigés par son Service égalité & diversité, l'Université s'engage et poursuit une politique d'inclusion au sein de sa communauté et dans la société. Son ambition est de favoriser un environnement dans lequel chaque membre de la communauté puisse se reconnaître et s'épanouir pleinement, avec sa propre histoire et ses propres besoins.

Si des propos contraires à la loi devaient être tenus par des expert-es s'exprimant dans les locaux de l'Université, ils/elles en seraient bien évidemment tenu-es pour responsables et pourraient faire l'objet de poursuites pénales et/ou administratives.

Par ailleurs, l'adhésion à la charte d'éthique et de déontologie est explicitement formulée dans le contrat d'engagement des collaborateurs/trices, qui précise les conditions d'emploi auxquelles ils et elles sont soumis-es en commençant par une référence à la Charte. Dès la rentrée de septembre 2022, la mention de l'adhésion à la Charte introduira également l'e-mail de confirmation d'immatriculation envoyé à chaque étudiant-e. La présentation de la Charte d'éthique et de déontologie est également prévue lors de l'accueil des nouveaux membres de la communauté afin d'en souligner l'importance.

L'institution a également pour devoir de garantir les conditions à la fois scientifiques et démocratiques de l'enseignement et de la recherche, et la sécurité des personnes qu'elle accueille. Ces conditions sont la liberté d'expression dans les limites de la loi en vertu de principes présumés partagés. Cette liberté prévient la censure ou l'auto-censure, incompatible avec l'activité scientifique, le partage et la transmission des connaissances. Elle permet des controverses vives qui saisissent celles et ceux qui y travaillent. L'Université doit pouvoir rester un espace qui autorise et protège le désaccord. La présentation d'opinions et d'écoles de pensée différentes constitue « une contribution significative à la recherche de la vérité, sans exclure pour autant la mention de points de vue critiques, dans le respect des personnes ».

3. L'Université de Genève envisage-t-elle d'organiser des séminaires et des conférences sur la responsabilité éthique des chercheur-e-x-s dans la conduite et la diffusion de leurs recherches dans les contextes sensibles de discriminations ?

Pour l'instant, le rectorat laisse ces questions à l'appréciation des Facultés et des Centres interfacultaires.

Il convient de rappeler que la conduite des recherches, notamment dans le champ des sciences humaines et sociales, est soumise à la Commission Universitaire pour une Recherche Ethique à l'Université de Genève (CUREG) qui a pour mission d'évaluer les aspects éthiques des projets de recherche conduits par les collaborateurs et collaboratrices de l'Université de Genève.

Le Recteur commente la réponse du rectorat. Des discussions ont eu lieu avec la CUAE et ont abouti à un terrain d'entente. Une communication sera diffusée le lendemain. Le principe qui a guidé le communiqué de presse est tout d'abord le dialogue pour une désescalade. Le Recteur remercie Mme Louis-Courvoisier, vice-rectrice, M. Cattaneo, directeur du service de communication, Mme Labarthe, directrice du service égalité & diversité, ainsi que les étudiant-es de la CUAE, de ces discussions. Ce dialogue a abouti à un communiqué de presse, qui est une base solide pour que l'on évite une récurrence. Cette clarification est notamment basée sur la Charte d'éthique et de déontologie. Celle-ci permet d'avoir une base très claire ; il faut la rappeler et rappeler les engagements des un-es et des autres vis-à-vis de cette Charte, notamment sur la liberté académique. Sur cette base-là, désormais, on ne pourra plus dire que l'on ne savait pas, et des interventions pourront avoir lieu en cas de récurrence.

Mme Cruchant indique que le corps intermédiaire est très content du contenu du communiqué de presse et des efforts de dialogue qui ont été accomplis par le rectorat et les étudiant-es qui y ont participé.

M. Eigenmann s'associe au plaisir de lire que le dialogue est effectivement renoué. Il réagit à la troisième partie de la question et de sa réponse, en lien avec la formation à l'éthique des enseignant-es. Il tient à s'exprimer en faveur de sa collègue, Mme Nathalie Piégay, qui a mis sur pied le groupe d'études dans le cadre duquel a été invité Eric Marty. La question et la réponse pourraient laisser entendre qu'elle aurait commis une erreur éthique. Il faudrait un long processus pour le démontrer dans un sens ou dans l'autre, mais il souhaiterait apporter quelques éléments. Il y aurait un soupçon possible de dérive éthique si elle avait invité Eric Marty dans un enseignement de base, ce qui lui aurait donné une forme d'autorité, ou si elle en avait fait une grande conférence, par exemple en ouverture de semestre ; mais elle ne l'a pas fait. Au contraire, elle l'a invité dans ce groupe d'études et de recherche avec une consigne précise : il devait parler entre 30 et 40 minutes, puis être soumis à des questions et à des interventions contradictoires, en particulier de la part de la professeure Yasmina Foehr-Janssens, qui a fondé les Etudes Genre à Genève et qui avait préparé un discours critique. Au sein du Département de français, il y avait énormément d'interventions critiques contre ce livre, y compris de la part de Mme Piégay. L'intervention qui a eu lieu – qui selon lui s'apparente plutôt à une opération commando – avait des objectifs extrêmement différents, qui allaient à l'encontre du dialogue proposé. Il y avait quand même de quoi discuter avec Eric Marty et lui montrer dans quelle mesure les perspectives par lesquelles il conclut son travail peuvent avoir des dérives. Il rappelle pour celles et ceux qui n'ont pas assisté à cette intervention que le groupe qui l'a faite portait des masques chirurgicaux, des bouchons dans les oreilles et un mégaphone, ce qui ne lui semble pas tout à fait éthique en l'occurrence.

Le Recteur précise, et cela a été dit à la professeure Piégay, qu'aucun reproche ne lui est adressé. Il faut pouvoir tirer des leçons de cet événement, ce qui permet aussi de sortir par le haut et non pas dans une escalade verbale ou de violence qui serait extrêmement dommageable pour l'institution.

M. Cosson trouve que la démarche est très bonne et a tout son sens. Concernant le communiqué de presse, il manque peut-être une contextualisation, pour rappeler ce dont on parle, car il n'est peut-être pas évident pour tout le monde ce que sont « les événements du 17 mai ». Il demande comment les principes énoncés s'appliquent à ce cas de figure, et ce que cela veut dire en pratique.

Le Recteur répond que le rappel des faits a fait l'objet de discussions. Comme il y avait une vision différenciée sur ces faits et que tout le monde n'était pas présent durant ces événements, il était difficile de les qualifier. C'est donc volontaire de ne pas revenir sur les faits, afin de produire une communication commune. Les faits ont été passablement relatés dans la presse, cet élément peut donc être retrouvé par d'autres moyens.

Mme Louis-Courvoisier ajoute qu'il y avait une divergence sur le degré de gravité. De là, soit on décide d'arrêter le dialogue car il y a une impasse, soit on essaie de dépasser ce désaccord ponctuel pour pouvoir réaffirmer un avenir commun, sur ce que l'on croit que doit être le travail académique. Il a donc été conclu qu'il y avait un désaccord là-dessus : si le rectorat doit qualifier cet événement, il le fera avec ses mots, et les étudiant-es avec leurs mots.

M. Cosson comprend que la stratégie est d'enjamber l'événement pour réaffirmer les principes. **Mme Louis-Courvoisier** le confirme. L'idée est de se projeter dans l'avenir plutôt que de rester figé sur cet événement.

M. Guibentif se joint aux questions sur les suites que cela pourrait donner à l'avenir. Il demande si ce genre de conférences fera par la suite l'objet d'une communication plus délicate envers le public. Il demande aussi ce que cela implique pour la voix des personnes qui se sont senties suffisamment touchées pour faire cette intervention ; ces personnes-là avaient des motivations très profondes ; il demande ce qui a pu être fait pour assurer que cela ne se reproduise pas.

Le Recteur rappelle qu'il y a eu deux événements, même si l'on se focalise ici sur celui du 17 mai. Le premier était un événement organisé par une association externe. Le service de communication reçoit les demandes pour de tels événements, il y a ensuite les questions de réservation de salles. Il faut avoir un regard d'une manière ou d'une autre sur les événements en tant que tels, pour éviter qu'il y ait des choses unilatérales, non débattues. Ce qui s'est produit récemment va sensibiliser encore plus le service de communication, qui fait déjà un très bon travail. Concernant le 17 mai, c'est autre chose : c'est un séminaire de recherche organisé par un groupe de la Faculté des lettres. L'ensemble des personnes qui ont organisé cet événement connaissent la Charte d'éthique et de déontologie. Le rectorat part du principe que les employé-es de l'Université de Genève ont une responsabilité éthique et déontologique et, si quelque chose devait ne pas être respecté de ce point de vue-là, les gens s'exposent aussi à des démarches de nature administrative, voire plus selon la gravité des faits. Toutes et tous les membres de la communauté, y compris les étudiant-es, sont engagé-es par cette Charte.

M. Guibentif demande s'il a été discuté avec la CUAE de voir quelles sont les possibilités d'activation de cette Charte. Les personnes qui sont intervenues auraient peut-être eu la possibilité en amont de dénoncer ce qu'elles considéraient comme discriminant. Si cette possibilité existe, il demande si elle est annoncée quelque part, et si elle a été depuis discutée avec la CUAE. Si l'on veut désamorcer cette situation à l'avenir, il faut que la procédure de désamorçage soit claire pour tout le monde.

Le Recteur pense que le débat est une valeur fondamentale de l'Université. Il faut rester très ferme sur cela, même s'il y a des choses qui ne sont pas discutables. Si l'on commence à demander ce qui va être dit dans la conférence afin d'avoir un droit de regard préalable, on est dans une situation problématique. En l'occurrence, l'événement était organisé de manière à ce que la présentation de l'ouvrage soit l'objet de discussions. Quand on interrompt cette possibilité de discussion, on interrompt vraiment la capacité de l'Université de fonctionner correctement.

Mme Louis-Courvoisier ajoute qu'il a beaucoup été discuté avec les étudiant-es de savoir comment prévenir ce genre d'événements et comment faire remonter les choses à titre préventif. Il ne faut cependant pas que cela conduise à de la censure ou à de l'auto-censure. En revanche, faire remonter des choses qui inquiètent ou troublent peut avoir un effet tranquillisant.

Le Recteur souligne que la question de l'auto-censure est très préoccupante. Il est très grave que certain-es enseignant-es commencent à se censurer car ils et elles ont l'impression que cela pourrait générer des interventions comme celles du 17 mai.

M. Giarrizzo a le sentiment qu'il y a une double lecture des faits. D'un côté, on rappelle le principe de liberté d'expression et on donne le jalon du pénal pour dire que seules les discriminations pénales justifient de la restreindre. D'un autre côté, les orientations de la Charte d'éthique et de déontologie sont plus restrictives que la Constitution fédérale et que le Code pénal. Il s'interroge sur le fait de pouvoir utiliser cette échappatoire politico-légale pour se soustraire de ce qui est écrit dans la Charte, car il n'y aurait pas de discrimination au sens pénal. Il se demande donc comment appliquer cette restriction de la liberté d'expression, qui n'est pas absolue, sans ignorer la Charte.

Mme Louis-Courvoisier répond que cet exercice a l'avantage de réactualiser la Charte, de la signifier à tout le monde, aux nouveaux et nouvelles membres de la communauté universitaire. Il faut en faire un texte vivant plutôt qu'un texte passablement ignoré.

4. CONSEIL DE DISCIPLINE : VOTE

4.1. Proposition d'un-e suppléant-e du CCER au Conseil de discipline

M. Giarrizzo présente la candidature de Mme Valérie Favez, conseillère académique à la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation.

Il n'y a pas d'opposition à cette proposition.

4.2. Proposition de deux titulaires étudiant-es au Conseil de discipline

Mme Chapuis présente sa propre candidature, Mme Aline Chapuis, étudiante au Global Studies Institute, et celle de M. Anthony Bozin, étudiant à la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation.

Il n'y a pas d'opposition à cette proposition.

5. RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA COMMISSION DE GESTION DES TAXES FIXES

5.1. Présentation du rapport et des comptes (ADU-22.04) : discussion

M. Amici rappelle que la CGTF est l'organe qui administre le montant prélevé sur les taxes fixes semestrielles payées par les étudiant-es et par une partie du corps intermédiaire. La CGTF les redistribue sous forme de subventions aux associations de l'Université de Genève. Les modalités pour obtenir ces subventions sont énoncées dans le règlement de la CGTF, approuvé par l'Assemblée de l'Université. Les activités de la CGTF en 2020-2021 ont été impactées par la deuxième vague du Covid, qui a nécessité la fermeture des bâtiments universitaires de novembre à fin mai, soit durant la quasi-totalité de la période. Cela signifie un arrêt quasiment total des activités des associations. Les subventions ordinaires sont restées relativement stables. En 2020-2021, la CGTF a accordé 36 subventions pour un montant total d'environ 51'000 CHF. C'est une légère diminution du nombre de subventions et une légère augmentation du montant par rapport à l'exercice précédent. Concernant les subventions extraordinaires, il y a eu une grosse diminution, en lien avec l'impact du Covid sur la vie associative de l'Université. Par exemple, en 2020-2021, la CGTF a octroyé 22 subventions pour un montant total de 60'000 CHF ; l'année précédente (2019-2020), qui avait déjà été marquée partiellement par le Covid, elle avait octroyé 52 subventions pour 74'000 CHF, et l'année d'avant (2018-2019), année témoin pour produire ce rapport, c'était 88 subventions pour près de 200'000 CHF. Il y a donc eu une diminution des subventions extraordinaires de quasiment trois quarts. Il y a toutefois eu quelques événements durant 2020-2021, notamment 11 événements de type conférence, discussion ou débat, dont 3 qui ont dû être annulés ; 3 événements culturels ; un voyage d'étude annulé ; 4 subventions pour des journaux. Enfin, il y a eu 7 autres subventions, qui vont du soutien annuel à la radio universitaire Fréquence Banane, au soutien financier à la CUAE pour l'organisation des Welcome Days, à des soutiens plus ponctuels comme pour l'association UniArt, qui a fait une demande de soutien extraordinaire pour éponger un montant engagé pour un événement qui a dû être annulé.

Par ailleurs, la CGTF a poursuivi les réflexions entamées l'année précédente. La première concerne les amnisties comptables : certaines associations n'arrivaient plus à obtenir de subventions ordinaires, car, plusieurs années auparavant, elles n'avaient pas rendu leur comptabilité à la CGTF. Depuis, leur comité a changé. Ces associations sont venues devant la CGTF pour exposer ce problème et indiquer que les nouveaux comités, qui n'avaient plus rien à voir avec les anciens, tentaient de retrouver la comptabilité de ces années-là mais n'y parvenaient pas. La CGTF n'a pas l'habitude d'accorder des amnisties comptables, à part très ponctuellement, mais, après de longues réflexions, elle a décidé d'accorder des amnisties comptables facilitées pour la période 2014-2019. Deux raisons sont à l'origine de cette décision : d'une part, les nouveaux comités de ces associations n'ont pratiquement plus rien à voir avec les anciens comités ; les faits remontent à plusieurs années. D'autre part, le précédent rapport d'activité de la CGTF pointait déjà du doigt qu'il y avait un manquement de la part du secrétariat de la commission dans le suivi de la reddition des comptabilités. Avant, il n'y avait qu'un seul poste salarié au secrétariat, ce qui était incompatible avec l'ampleur de la vie associative. Cela a motivé l'ouverture du deuxième poste de secrétaire, qui a fait ses preuves puisque beaucoup moins d'associations n'arrivent pas à rendre une comptabilité. Sept associations ont demandé des amnisties comptables. Les montants représentent quelques centaines de francs, et cela doit toujours être justifié. La deuxième réflexion de fond concerne l'appel à projets qui a été lancé. En lien avec les impacts du Covid sur la vie associative de l'Université, la CGTF n'a pas octroyé beaucoup de subventions extraordinaires, ce qui a généré une augmentation drastique du fonds qu'elle administre. Normalement, la commission se garde une réserve d'environ 100'000 CHF. Or, à l'été 2021, la CGTF avait environ 400'000 F sur son compte. Il y a donc eu une réelle thésaurisation du fait du Covid. Ainsi, la CGTF a réfléchi à un processus pour redistribuer cet argent. Un appel à projets avait été mis en place par la CGTF en 2016-2017, dans des conditions relativement similaires (thésaurisation), et cela s'était très bien passé. Par conséquent, la CGTF a décidé de remettre cela en place à la fin de l'exercice 2020-2021, en lançant un appel à projets pour 2021-2022. En conclusion, 2020-2021 a été une année difficile pour tout le monde dans la

communauté académique. Cela a été difficile pour la vie associative au sein de l'Université de Genève, avec beaucoup d'arrêts. La CGTF salue les associations qui ont réussi à se réadapter et à transformer leurs activités durant la crise sanitaire. Aujourd'hui, les choses repartent, les associations ont repris du poil de la bête et sont heureuses de reprendre leurs activités.

5.2. Approbation du rapport : VOTE

Le Président soumet au vote l'approbation du rapport d'activité de la CGTF.

Le rapport est approuvé à l'unanimité des membres présent-es.

6. PROCÉDURE DE CONSULTATION (ADU-22.05)

6.1. Proposition de changer le nom du bâtiment Carl Vogt : VOTE

Le Président soumet à l'Assemblée la question suivante : « Etes-vous d'accord de changer le nom du bâtiment Uni Carl Vogt, situé au 66, boulevard Carl-Vogt à Genève ? »

L'Assemblée approuve le changement de nom par 26 oui et 2 abstentions.

7. STRATÉGIE IMMOBILIÈRE : PRÉSENTATION DU RECTORAT (ADU-22.06)

7.1. Première discussion

M. Triscone précise que cette présentation est un plan de développement du campus de l'Université de Genève, élaboré avec l'aide d'experts internationaux, pour l'horizon 2032. Cette présentation n'a pas été préparée pour l'Assemblée de l'Université ; elle a été faite à des membres du Conseil d'Etat, car l'Université demande un soutien pour ce plan de développement. Il commente les différentes diapositives :



Des destins liés

A Genève, l'Université a joué et joue un rôle essentiel dans le développement de la ville et du canton.

L'impact des universités est documenté dans tous les pays : économique, culturel, social...

Par-dessus tout, elles forment les générations futures et participent à l'invention du monde à venir.

A ce titre, elles anticipent et accompagnent les transitions de notre siècle : climatique, numérique, démographique, du monde du travail,...



Principes

Penser un campus intégré

- Passer d'une réflexion par bâtiment à une vision globale
- Renforcer le sentiment d'appartenance et d'unité institutionnelle

Soutenir l'apprentissage et la créativité

- Améliorer les espaces pédagogiques, de rencontres et d'interactions
- S'adapter aux besoins de la recherche
- Renforcer l'ouverture à la Cité et à la Genève internationale

Construire pour le futur

- Minimiser l'impact environnemental (énergie, empreinte au sol, longévité)
- Anticiper la croissance étudiante
- Anticiper les nouveaux usages (technologiques, sociaux)

3 axes de développement pour transformer l'Université et Genève

Axe 1 : Créer un véritable campus

Axe 2 : Héberger les liens entre le monde académique et la Genève internationale

Axe 3 : Revitaliser le cœur du campus pour accueillir un nombre croissant d'étudiant-es et d'activités

Axe 1 : Créer un véritable campus

Transformer la zone Arve



Transformer la zone Arve

Centre des
Sciences
Physiques et
Mathématiques



Aménager le bord de l'Arve et créer un parc

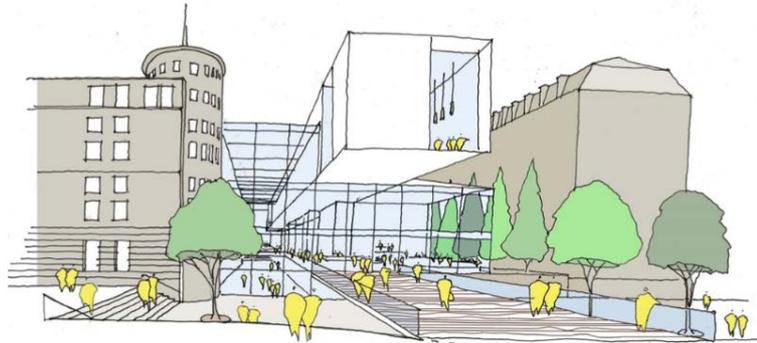
- Améliorer le bien-être des étudiant-es et des habitant-es
- Créer du lien entre les bâtiments



Aménager le bord de l'Arve et créer un parc



Créer un student center



Anticiper un développement sur le très long terme



En bleu :
terrains
appartenant
à l'Etat

Anticiper un développement sur le très long terme



Développements sur le PAV

Bâtiment 'Quai Vernets'
22'500 m² bruts



Transformer la mobilité inter-sites et affirmer
une identité commune



Axe 2 : Héberger les liens entre le
monde académique et la Genève
internationale

Une situation exceptionnelle

- Une proximité unique avec les organisations internationales (OI)
- Un dialogue entre les OI et monde académique déjà noué (programmes communs IHEID, initiative LERU, GSPI, GESDA, 2050Today, chaire en diplomatie computationnelle, GRID-UNEP, SDG solution space, SDI...)
- De nombreux étudiant-es qui viennent à Genève pour cela (Bachelor en Relations internationales; Masters en Sciences de l'environnement; en Santé globale ; en Innovation, human development and sustainability; en Droit international et européen; DAS Effective leadership of IOs;...)



Un lieu pour les enjeux planétaires

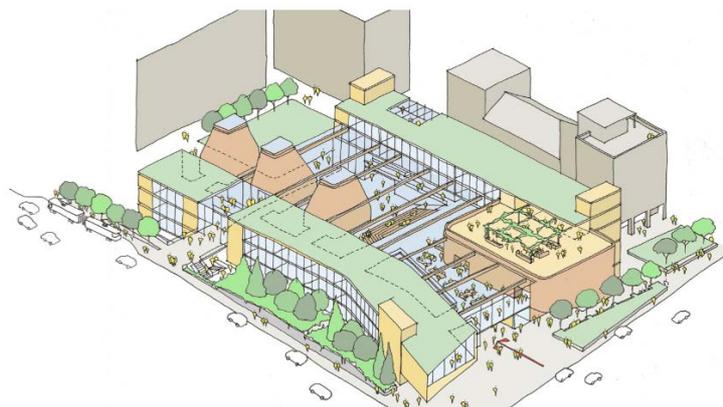
Héberger dans le quartier des Nations les groupes de recherche

- de l'UNIGE
- d'autres hautes écoles suisses
- de nos partenaires (LERU)

qui travaillent sur les enjeux planétaires (environnement, numérique, santé, développement, propriété intellectuelle, etc.)



Un lieu pour les enjeux planétaires



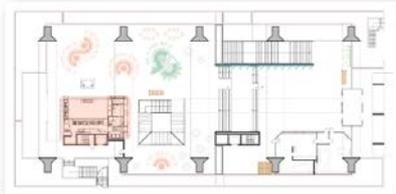
Axe 3 : Revitaliser le cœur du campus pour accueillir un nombre croissant d'étudiant-es et d'activités

Repenser les espaces

- Interroger l'usage de certains bureaux
- Repenser la place du livre dans les espaces publics de la Bibliothèque
- Mieux aménager certains espaces intérieurs ou extérieurs



Lounge, University of Queensland

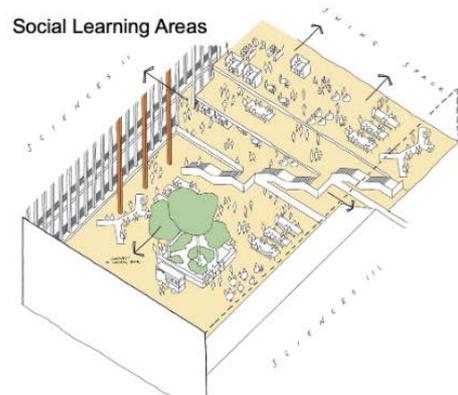


Uni Dufour

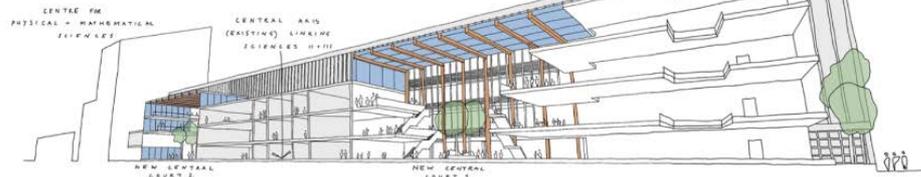


Salle de cours hybride, Amsterdam university

Repenser les espaces



Social Learning Areas



Inscrire la durabilité au cœur du campus



OMPI, Genève



University of Wageningen

Privilégier les activités académiques au centre-ville

Créer un pôle administratif à Battelle

Utiliser Dufour pour

- regrouper tous les services administratifs aux étudiant-es
- héberger une faculté



Développer le logement étudiant

Actuellement : 650 + ~ 450 lits

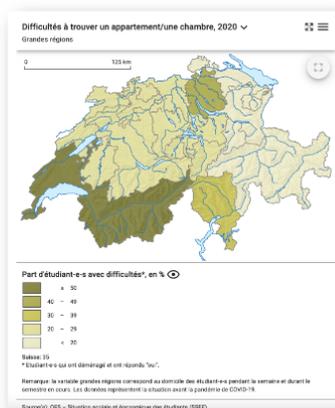
En cours : 672 lits

- Thonex (doctorant-es, 2022, 72 lits)
- Champel (2022, 100 lits)
- Pinchat (2026, 500 lits)

~ 1'800 lits

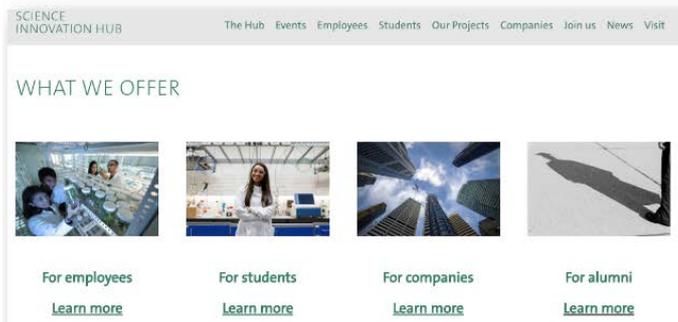
Besoins totaux : 10-30% de la population étudiante

2'000-6'000 lits



Mieux accompagner l'innovation

Gros potentiel : certaines start-ups aujourd'hui quittent Genève



This paper compares the commercial outcomes of research universities located within employment-dense neighborhoods (e.g., midtowns and downtowns) in the 100 largest cities to the average research university. It finds that, compared to their peers located in smaller towns or in suburbs or rural areas on a per-student basis, "downtown" universities:

- Produce 80 percent more licensing deals.
- Disclose 123 percent more inventions.
- Receive 222 percent more income from licensing agreements.
- Create 71 percent more startups.

Hidden in plain sight: The oversized impact of downtown universities
Brookings report 2017

Accueillir le grand public - Centre 51 Peg



Comment réussir ce plan ?
Soutien de l'Etat

1. Un soutien à la vision de long terme

- Inscrire cette vision dans les plans directeurs / faire un plan directeur universitaire
- Sur la zone Arve, lorsqu'ils se libèreront, même à très long terme, proposer en priorité les bâtiments et terrains de l'Etat à l'UNIGE
- Travailler conjointement à l'aménagement des bords de l'Arve

2. Co-investir pour le futur

En cours

- Construction du Centre pour les Sciences Physiques et Mathématiques - 2028

Etape 1

- Construction du bâtiment 'Quai Vernets' - 2026
- Achat de la dernière tranche du bâtiment Carl Vogt - 2025
- Construction du bâtiment 51Peg - 2025

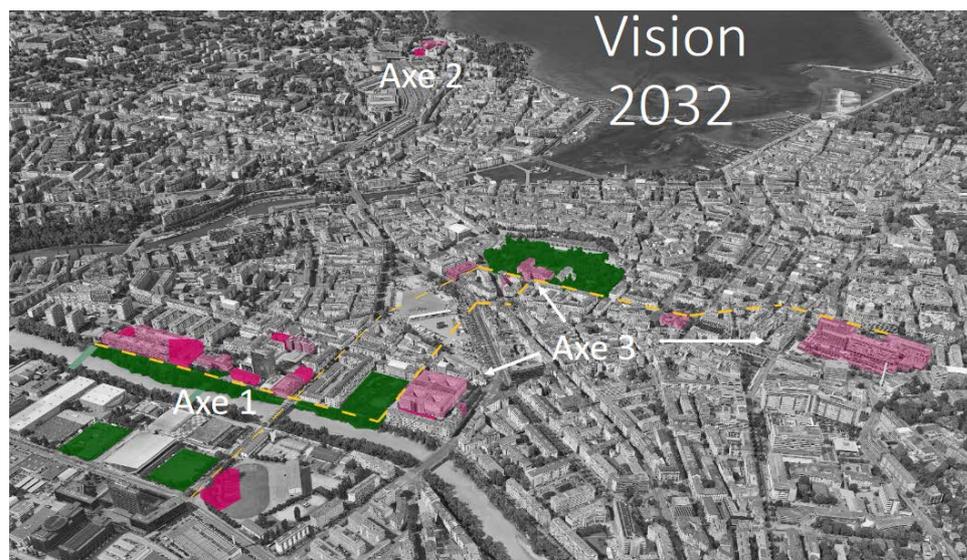
Etape 2

- Construction du Student Center - 2029
- Construction ou achat d'un bâtiment dans le secteur international - 2030
- Rénovation de Battelle A, reconstruction de Battelle D (déménagement de l'administration, libération de locations) - 2028

600 MCHF
sur 10 ans

En continu

- Rénovation des bâtiments et amélioration de l'efficacité énergétique avec le plan Etat
- Amélioration des espaces extérieurs avec la Ville et l'Etat
- Amélioration des espaces existants (durabilité, vie étudiante, branding, travail hybride...)



M. Giarrizzo demande s'il y a déjà eu une première prise de pouls au niveau politique, sachant que ce seront la Ville et l'Etat qui décideront de ce projet et à quel point les questions d'aménagement du territoire sont complexes.

M. Triscone répond que le rectorat a travaillé avec des spécialistes qui ont déjà contacté les services de la Ville et du Canton, qui sont actuellement en train de réactualiser leur plan de développement du territoire. Il y a déjà des possibilités, notamment au niveau de la piétonnisation du quai Ernest-Ansermet. Le projet de l'Université est en lien avec ce que la Ville et le Canton souhaitent faire. Certes, il est difficile de fermer un axe, c'est pourquoi les plans permettent d'amener les choses étape par étape. Une chance est qu'aucun bus ou tram ne passe sur cet axe. Au niveau des parkings, cela semble également possible. Dans la zone du PAV, un plan de circulation est en train d'être décidé. Les retours du Conseil d'Etat sont extrêmement positifs. Il a été décidé de créer des groupes de travail et un comité de pilotage au niveau de l'Etat pour avancer sur ce projet. Le conseil administratif de la Ville de Genève est également très enthousiaste.

M. Roux évoque l'inondation il y a quelques années des bâtiments de sciences, qui représente un risque certain. Il demande si l'aménagement potentiel des berges de l'Arve pourrait tenir compte de ces risques et apporter une amélioration.

M. Triscone répond que les zones d'absorption des sols sont multipliées par quatre avec ce qui est prévu, ce qui est un point très important. Par ailleurs, bétonner les bords de la rivière comme on peut le voir sur certains exemples dans les diapositives n'est pas un exemple à suivre et n'est pas ce qu'ils ont l'intention de faire. La route du quai Ernest-Ansermet est extrêmement large, donc il y a une énorme zone pour un développement possible. Cela devrait en effet améliorer cette situation.

M. Guibentif demande si ce projet a été relié avec les études sur l'impact carbone de l'Université et aux objectifs stratégiques de réduction des émissions. Par ailleurs, les difficultés du CCER ont été mises en avant, notamment au niveau RH. Il demande si pour les doctorant-es, il suffira aussi de se rendre dans un seul et même endroit pour s'occuper des démarches administratives.

M. Triscone explique qu'une partie de l'administration va se déplacer, mais la division des étudiant-es va rester à Dufour. Les services administratifs liés aux étudiant-es et aux doctorant-es vont donc rester sur place. L'idée est de faciliter les choses avec une sorte de guichet unique. Sur la question de l'impact carbone, le bâtiment SwissLife qui va être construit est certifié 2000 W et aux plus hauts standards. L'Université va se faire accompagner sur chacun des projets, par des groupes travaillant sur les bâtiments. Une des questions centrales sera de savoir comment on réalise un développement du campus qui doit limiter au maximum son impact.

M. Achard ajoute qu'il est aussi important de repenser aux bâtiments existants et non pas uniquement de construire. C'est un bon moyen de faire des économies en termes d'impact carbone.

Mme Dullion demande si le projet comporte aussi une réflexion sur le raccordement du campus aux axes de mobilité douce comme la voie verte, qui pourraient être utilisés dans les trajets entre le domicile et le campus. Cela pourrait réduire considérablement l'impact de la communauté universitaire.

M. Triscone répond que les choses ne sont pas encore totalement définies, mais cela a tout son sens de connecter ce réseau à la voie verte. Celle-ci va d'ailleurs passer de l'autre côté de l'Arve. La mobilité douce va se développer depuis le bâtiment SwissLife. Il est aussi envisagé une nouvelle ligne de bus qui permettrait de relier tous les sites ainsi que les résidences universitaires, car il n'y a aujourd'hui pas de ligne reliant par exemple le CMU et le bâtiment des sciences.

Mme Girardclos observe qu'il est certes important d'avoir une vision et de travailler top-down, mais, à l'institut des sciences de l'environnement, un petit groupe a commencé à réfléchir à comment améliorer son bâtiment, notamment du point de vue de la durabilité. Ainsi, elle pense qu'il serait aussi important de diffuser assez largement dans la communauté universitaire que ce processus de réflexion est en route pour inviter les gens qui ont des idées à venir y contribuer.

M. Triscone explique qu'il s'agit pour l'instant de faire valider ce projet au niveau des autorités. Par la suite, ce projet va être diffusé. Ses différents objets se développeront dans des temporalités différentes, et, pour chacun d'eux, il y aura des groupes de travail. C'est une grande opportunité de pouvoir construire des bâtiments, et il ne faut pas se rater, c'est pourquoi il faut vraiment qu'il y ait tout le monde autour de la table, ce qui est prévu.

M. Achard ajoute qu'ils ont lancé une enquête auprès des étudiant-es, avec des questions très ouvertes sur les différents espaces de l'Université. Un petit groupe d'étudiant-es ont pris en photo tous les endroits où ils et elles allaient et y ajoutaient des commentaires.

Mme Ceylan explique que depuis Battelle, avec une pause de 15 minutes, il est difficile de rejoindre les autres espaces de l'Université. Un système de navettes ou de location de vélos électriques via la carte étudiante pourrait être une solution. Elle demande si les étudiant-es auront accès aux bâtiments après les heures d'ouverture, ce qui n'est pas le cas actuellement. Enfin, concernant Battelle, il a été dit qu'il n'y avait pas de possibilité de rénover car cela relevait du patrimoine ; elle demande comment cela se fait que le Conseil d'Etat ait maintenant accepté de le rénover.

M. Triscone répond que Battelle A va être rénové, et que Battelle D va être détruit puis reconstruit. Concernant la mobilité, il y a clairement des choses à faire, mais il faut voir jusqu'où on peut aller. Les gens d'Urbaplan ont imaginé une « via academica » qui relierait tous les bâtiments.

M. Muller évoque le cas des personnes qui ne peuvent pas utiliser la mobilité douce. Il demande si l'on peut espérer que les parkings ne disparaîtront pas.

M. Triscone répond que des places de parking vont de toute façon disparaître. Dans les autres plans de développement, hors Université, il y a aussi une réduction des places de parking. La circulation en ville doit être modifiée, comme le Conseil d'Etat l'a réaffirmé récemment. La réalité de demain est qu'il y aura moins de voitures en ville. Le parking des Vernets va disparaître et sera transformé en parc, mais il y aura un parking souterrain.

8. DIVERS

Il n'y a pas de divers.

BILAN DE SÉANCE

Conseil de discipline

À la suite de la démission de plusieurs membres, l'Assemblée a proposé à la désignation du rectorat, les personnes suivantes :

- Mme Valérie Favez, conseillère académique à la FAPSE, au rôle de suppléante représentante du CCER, en remplacement de Mme Léa Sallenave, démissionnaire ;
- Mme Aline Chapuis, étudiante au GSI, au rôle de titulaire représentante des étudiant-es, en remplacement de Mme Gahla Doerig, titulaire ;
- M. Anthony Bozin, étudiant à la FAPSE, au rôle de titulaire représentant des étudiant-es, en remplacement de M. Andreu Gesti Franquesa.

Les personnes ont été proposées à l'unanimité des membres présents.

Rapport d'activité de la Commission de Gestion des Taxes Fixes 2020-2021

M. Nelson Amici, président et Mme Mara Gomez, secrétaire, étaient invités pour présenter le rapport.

Le Président a relevé que l'année académique 2020-2021 a été la plus contraignante pour l'ensemble de la communauté académique. La vie associative de l'UNIGE a été grandement impactée par la pandémie ; la seconde vague ayant contraint le Rectorat à fermer les portes des bâtiments universitaires de novembre 2020 à fin mai 2021, soit la quasi-totalité de la période du rapport.

Le rapport démontre ainsi une baisse importante des subventions extraordinaires octroyées, alors que les subventions ordinaires sont restées stables, induisant une thésaurisation. Par conséquent, un appel à projets a été lancé pour 2021-2022

Le rapport a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

Processus de consultation : proposition de changer le nom du bâtiment Carl Vogt

Le rectorat a soumis à la consultation le projet de changer le nom du bâtiment Carl Vogt. L'Assemblée de l'Université, le CRD, le Conseil d'orientation stratégique et le Comité d'éthique et de déontologie ont été invités à se prononcer sur cette proposition.

L'Assemblée a approuvé par 26 oui et 2 abstentions la proposition de changer le nom du bâtiment Carl Vogt.

Stratégie immobilière

Le vice-recteur Jean-Marc Triscone a présenté la stratégie immobilière de l'Université d'ici à 2032 qui sera discutée ces prochains mois avec le Conseil d'Etat.

La séance se poursuit à huis-clos dans le cadre du processus de désignation de la rectrice ou du recteur. L'Assemblée a validé le texte de l'annonce à paraître dans la presse ainsi que le principe d'une communication à la communauté universitaire, qui sera envoyée ces prochains jours.

La séance est levée à 21h15.

Iaroslav Gaponenko
Président

Sophie Desjacques Carnegie
Secrétaire